

Il est entendu que nous sommes ici pour examiner cette crise dans une perspective humanitaire. Mais entendons-nous sur le sens du mot humanitaire. On ne peut arbitrairement coiffer de ce vocable des aspects du problème tels le premier asile et la réinstallation et écarter les causes premières sous prétexte qu'elles sont de nature politique. Il est non moins politique d'inciter des pays à continuer de pratiquer une politique de premier asile généreuse ou à contribuer financièrement à l'entretien des réfugiés que d'inciter les pays de l'exode à abandonner les politiques et les pratiques à l'origine du flot des réfugiés. Il n'est pas moins humanitaire de réclamer, comme le fait le Canada, qu'ils traitent leurs citoyens de façon humanitaire et non discriminatoire. C'est le sentiment de notre solidarité avec ces êtres humains qui nous fait exiger une fin à cette agression flagrante et outrageante des droits fondamentaux de la personne.

Monsieur le président, nous avons étudié attentivement la note du Haut-commissaire en date du 9 juillet et nous sommes d'accord dans l'ensemble avec son analyse de la situation et le plan d'action qu'il propose. Nous croyons qu'il importe tout particulièrement de souligner l'interrelation des mesures qui doivent être prises. Les éléments de solution ne peuvent être dissociés. Le plan sera sans effet si les pays de l'exode - le Vietnam, le Kampuchea et le Laos - ne prennent pas leurs responsabilités. La communauté internationale les tient responsables du sort de tous leurs citoyens. Certes, ceux-ci doivent pouvoir se prévaloir du droit fondamental de quitter leur pays d'origine. Le Canada a maintes fois répété que tous les pays se doivent de respecter ce droit fondamental.

Cependant, les gouvernements des pays de l'exode doivent au premier chef s'assurer que de tels départs se font d'une façon sûre et ordonnée, sans menace ni sanction de quelque sorte. La communauté internationale considère comme une atteinte intolérable aux droits de la personne toute tentative d'éliminer, par l'expulsion ou par d'autres moyens, une communauté ethnique ou un groupe socio-économique. La famille des nations ne pourra contribuer effectivement à la solution du problème que si les pays de l'exode sont sensibles à ces préoccupations. Autrement nous ne ferons que soulager les symptômes. Il faut que l'issue de notre réunion fasse clairement ressortir cette conclusion.